

La délégation FO : Gilles MANCHON, Nathalie RIEUX-SICARD en présentiel et Monique FRANCOIS, Nadir BELKADI, Alex FONTAINE en distanciel.

### 1-Point de situation sur l'exercice Budgétaire 2020

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire et de la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire, le taux cible de l'évolution de la collecte est à + 3,25 %. Cette augmentation et les nombreuses annulations d'actions de Formation amènent un excédent budgétaire prévisionnel de l'ordre de 70 Millions d'Euro. Il aurait été de 180 Millions sans les 3 mécanismes validés par le CA de Mai 2020 dont l'axe principal, défendu par FO, est l'augmentation de 10% du financement des Etudes Promotionnelles en 2020.

FO refuse que cet excédent budgétaire lié à l'engagement intense des agents hospitaliers sur le terrain pour faire face à la crise sanitaire puisse engendrer des retours ou des exonérations de cotisations, de notre salaire différé aux établissements par la seule crainte d'une ponction par l'Etat.

Cette crise sanitaire rend visible aux yeux de tous ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années : le manque cruel de lits d'hospitalisations, le manque cruel d'agents qualifiés sur des postes qui ont été supprimés ou qui restent vacants. FO revendique un renforcement des politiques d'accès et de financement des Etudes Promotionnelles car de nombreux agents hospitaliers désirent

s'engager dans un parcours de qualification et d'évolution professionnelle et que les besoins au sein des établissements existent à court, moyen et long terme.

### 2- Cadrage Budgétaire 2021

Le Taux prévisionnel d'évolution de la collecte pour 2021 est fixé à + 5 %. FO revendique la mise en place d'enveloppes complémentaires sur les agréments FMEP et FQ&CPF afin de soutenir le financement de Formations Qualifiantes et d'Etudes promotionnelles. Le montant sera évalué en fonction des résultats de la clôture budgétaire 2020.

### 3- Actions de Formations Nationales (AFN)

Pour FO, le constat est clair. Les AFN investies par les agents hospitaliers et les établissements sont en lien direct avec la réalité des besoins. Les mandatés FO au sein des Délégations Territoriales doivent rester des forces de proposition pour faire exprimer ces besoins dans le cadre des AFN.

### 4- Offre d'accompagnement / formation à l'Entretien Professionnel

L'ANFH va proposer une nouvelle offre centrée sur l'entretien professionnel instauré par la Loi de Transformation de la Fonction Publique. Cet accompagnement sera réalisé sur trois niveaux : Etablissement – Evalueurs- Evalueés.

Pour FO, le renforcement de l'accompagnement des agents hospitaliers aux enjeux liés à l'entretien professionnel est prioritaire afin qu'ils puissent le préparer au mieux et en être pleinement acteur.

**Le Secrétariat Fédéral**

Paris, le 26 Octobre 2020